Le très haut débit (VDSL2) est arrivé et **actif** !! Attention, l'augmentation ne se fait pas automatiquement
, il est obligatoire d'appeler son opérateur pour le mettre en action (48h max. de délai). Il est également probable de devoir changer sa box internet si elle est ancienne (le téléconseiller vous en avertira), il n'y a pas à changer d'abonnement. Les contrats Orange situés les plus proches de l'armoire (vers la case
rne de pompiers) sont éligibles jusqu'à 70 méga, à confirmer tout de même une fois en fonctionnement. Les autres opérateurs sont bridés à 15 ou 20 suivant le cas. Plus on s'éloigne, moins le débit est fort mais l'ensemble de notre village sera considérablement mieux équipé pour son réseau internet
!

Trouvez ci-contre la documentation du Conseil Départemental : DOCUMENTATION